

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 13 février 2019

Etaient présents :

Jacques ARNOUX - Laurence BACLE – Régis BIZEAU – Véronique BOONE – Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE – Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL – Frédéric FARE - Philippe GASCOUIN – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU – Bertrand HAUET - Gilles HOCQUET – Bernard JACQUES - Bernard JOPPIN – Annie JOSEPH - Hervé LEMOINE - Jean-Michel LHERBIER - Michel LOMMIS - Rémi LUCET - Gilles MARGOT - François MOUTOT - Dominique NICCO – Guy PELISSIER (à partir du point 19-002) – Hervé PLANCHENAUT - Denise PLANCHON – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Didier SAUSSAY (à partir du point 19-002) - Michel SECONDAT - Didier SIGLER (à partir du point 19-002) – Pierre SOUIN – Michel VERENNEMAN – Marc WINOCOUR

Etaient absents, excusés et représentés

Philippe LEBLOND	a donné pouvoir à	Bernard JOPPIN
Nathalie DUVETTE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Christine BOULANGER
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Monique LE TIRANT	a donné pouvoir à	Jean-Pierre CORBY
Christian LORINQUER	a donné pouvoir à	Michel SECONDAT
Hélène DUBOIS	a donné pouvoir à	Didier SIGLER

Etait absent, excusé

Michel ROUX

Secrétaire de séance : Pierre SOUIN

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Au point 19-001

Présents : 38

Pouvoirs : 7

Votants : 45

Du point 19-002 au point 19-007

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants : 49

Le Conseil Communautaire,

19-001

APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 5 décembre 2018.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 19-002** **PREND ACTE** de la présentation du rapport de la CLECT.
PREND ACTE de la transmission par le Président de la CLECT du rapport aux communes disposant de 3 mois pour se prononcer sur celui-ci
DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération
- 19-003** **AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour les travaux d'installation d'un système de vidéo protection
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 20 438.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-004** **AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour les travaux de renforcement de l'éclairage public des passages piétons.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 953.55 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 19-005** **AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Grosrouvre pour les travaux de réfection de la toiture de la Maison du village
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 350.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Grosrouvre
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-006** **AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Montfort-l'Amaury pour les travaux d'accessibilité de l'église
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 50 750.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Montfort-l'Amaury
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 19-007** **DECIDE, à l'unanimité,** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès).
PREND ACTE que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 100 € pour l'adhésion.
AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
AUTORISE le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG.



Le 1^{er} Vice-Président

Bernard JOPPIN